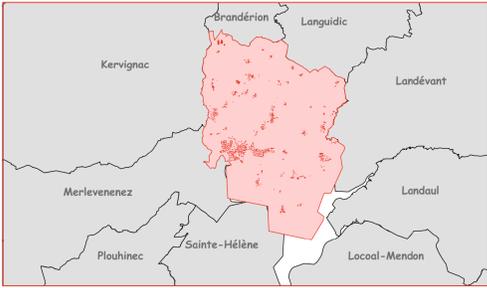


PLAN LOCAL D'URBANISME



6.2.a. Servitudes d'Utilité Publique au 1 / 7 500e

Approbation Vu pour être annexé à la délibération du CM du 21 05 2024



Légende :

- AC1 : Servitude de protection des Monuments Historiques inscrits
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
- EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès grévant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération (concerne la RN 165, pas de trame spécifique)
- I4 : Servitudes relatives aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité aériens / souterrains
- PT3 : Servitude attachée aux réseaux de télécommunication
- T1 : Servitude relative aux voies ferrées
- T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (Concerne tout le territoire communal, pas de trame spécifique)

Cadastre et fond de plan :

- Bâti dur
- Bâti léger



Monuments historiques
 1 : Chapelle Notre-Dame de Légevin inscrite MH le 15 juin 1925
 2 : Chapelle de Locmaria inscrite MH le 10 août 1977

